

**COMMUNE DE SAINT-PAUL DE FENOUILLET**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL ÉTABLISSANT  
LE TABLEAU ANNUEL 2020 D'AVANCEMENT  
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE**

**Le Maire de la Commune de Saint-Paul de Fenouillet,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 30, 30 et 80,

**VU** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** la saisine de la Commission Administrative Paritaire du CDG 66 prévue le 04 mars 2020,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Classement Nom & prénom	Situation actuelle (grade & échelon)	Promouvable à la date du
1. GLEIZES Nicole	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe 8 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020
2. SERRANO Aurélie née DE POPOW	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe 8 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020

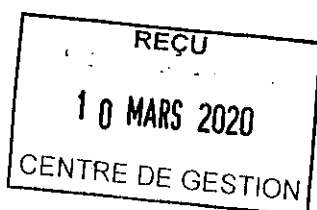
**ARTICLE 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressées et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- Madame le Receveur Municipal, Comptable de la collectivité.

**ARTICLE 3 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau d'avancement.

Fait à Saint-Paul de Fenouillet, le 10 mars 2020.

Le Maire,  
Jacques BAYONA.



Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

ID : 066-216601872-20200302-A202020-AR

ARRÊTÉ N° 20 / 2020

## COMMUNE DE SAINT-PAUL DE FENOUILLET

### ARRÊTÉ MUNICIPAL ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL 2020 D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE

**Le Maire de la Commune de Saint-Paul de Fenouillet,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 30, 30 et 80,

**Vu** le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** la saisine de la Commission Administrative Paritaire du CDG 66 prévue le 04 mars 2020,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Classement Nom & prénom	Situation actuelle (grade & échelon)	Promouvable à la date du
1. GANDOU Guillaume	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe 7 <sup>ème</sup> éch	01/01/2020

**ARTICLE 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- Madame le Receveur Municipal, Comptable de la collectivité.

**ARTICLE 3 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau d'avancement.

Fait à Saint-Paul de Fenouillet, le 10 mars 2020.

Le Maire,  
Jacques BAYONA.



ARRÊTÉ N° 19 / 2020

**COMMUNE DE SAINT-PAUL DE FENOUILLET**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL ÉTABLISSANT  
LE TABLEAU ANNUEL 2020 D'AVANCEMENT  
AU GRADE D'AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL  
DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES**

**Le Maire de la Commune de Saint-Paul de Fenouillet,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 30, 30 et 80,

**VU** le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

**Vu** la saisine de la Commission Administrative Paritaire du CDG 66 prévue le 04 mars 2020,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Classement Nom & prénom	Situation actuelle (grade & échelon)	Promouvable à la date du
1. MAILLÉ Mauricette née CALVET	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe 9 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020
2. AYMA Nicole née RULLAC	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe 11 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020

**ARTICLE 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressées et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- Madame le Receveur Municipal, Comptable de la collectivité.

**ARTICLE 3 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau d'avancement.

Fait à Saint-Paul de Fenouillet, le 10 mars 2020.

Le Maire,  
Jacques BAYONA.

